

Cette motion est proposée par la Confédération paysanne du Tarn

Motion relative Au développement de la viande cellulaire dite « in vitro »

Les membres de la Chambre d'agriculture du Tarn réunis en session le 10 mars 2023 à Albi, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, délibérants conformément aux dispositions en vigueur.

CONSIDERANT QUE

- Une mission d'information sénatoriale sur la viande in vitro, dont M. Olivier Rietmann (LR – Haute-Saône) a été désigné rapporteur, est en cours.
- Les substituts de synthèse sont une aberration à la fois d'un point de vue alimentaire, économique et environnemental. *D'un apport nutritionnel douteux, et particulièrement énergivores, ces substituts ne sont pas compatibles avec la nécessaire sobriété énergétique à instaurer pour faire face aux besoins futurs.*
- En surfant sur le véganisme, ces produits viennent concurrencer directement tous les métiers d'élevage et l'ensemble des chaînes de production, au profit de quelques industriels.
- Cette pratique est à contre-courant des enjeux environnementaux tels que l'entretien du milieu, la lutte contre les incendies et les avalanches, et aussi d'enjeux économiques comme l'élevage et le tourisme rural.
- Ces produits, s'ils se développaient, viendraient affaiblir la filière élevage et ainsi aggraver la désertification des campagnes, avec toutes les conséquences socio-économiques qui en découleraient.
- Ce type de production remet en question l'aspect traditionnel de l'élevage, cher à nos concitoyens et clients qui nous font vivre.

NOUS DEMANDONS QUE :

- Un moratoire contre le développement de ce produit de laboratoire soit instauré.
- Un cadre juridique contraignant, avec un étiquetage transparent et notamment l'interdiction de nommer ces produits « viande » soit mis en place.
- Des études sanitaires soient réalisées pour vérifier une éventuelle dangerosité de ces produits.

La motion est adoptée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice : 34
- Quorum : 18
- Nombre de votants = 20 dont :
 - Nombre de voix pour : 20
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 0

Fait à Albi, le 10 mars 2023



Le Président,
Jean-Claude HUC